ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2011

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ (deuxième lecture) - (n° 3180)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 175

présenté par

Mme Mazetier, M. Vidalies, M. Blisko, M. Caresche, Mme Crozon, Mme Delaunay, M. Dray, M. Dufau, Mme Filippetti, M. Gille, M. Goldberg, Mme Hoffman-Rispal, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jung, M. Lesterlin, M. Letchimy, M. Manscour, Mme Martinel, Mme Pau-Langevin, Mme Taubira, M. Valax, Mme Laurence Dumont, M. Le Bouillonnec, M. Le Roux, Mme Lebranchu, M. Roman et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 67

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

-Cet article concerne l'exclusion administrative provisoire des marchés publics des employeurs de travailleurs illégaux.

Le présent amendement supprime l'exonération au profit des employeurs de bonne foi ayant satisfait aux vérifications légales préalables à l'embauche de salariés étrangers. La commission des lois du Sénat a également soutenu cette position, jugeant cette exonération « inopérante ».